



- Pour gagner du temps, informez-nous de l'envoi par poste de votre demande
- La demande peut être envoyée sous forme numérique à info@tenniscortebert-courtelary.ch
- Des questions ? N'hésitez pas à contacter le-la président-e ou un-e membre du comité.

Demande d'adhésion au TCC : Membre ACTIF-VE

À cocher : **Famille/Couple / Individuel-le / Étudiant-e* / Senior-e** (horaires restreints)

MEMBRE PRINCIPAL-E

Nom :

Prénom :

Rue :

NPA / Localité :

Date de naissance :

* Genre d'études / fin prévue : /

Tél. fixe et/ou mobile :

Adresse e-mail :

MEMBRE SECONDAIRE (ÉPOUX-SE) ou CONCUBIN-E (uniquement pour le-la membre famille ou couple)

Nom : Prénom :

Né-e le :

Tél. mobile : E-mail :

ENFANT-S (uniquement pour le-la membre famille)

Nom et Prénom	Date naissance	Évent. tél. mobile	Joue au tennis** ?
.....	oui / non
.....	oui / non
.....	oui / non
.....	oui / non

** Si oui, nous créons automatiquement un compte pour réserver.

Remarque(s) :

Lieu / date : Signature du-de la membre principal-e :

Une signature numérique est possible.



Tarifs : finance d'entrée / clé et cotisations

Membre	Finance d'entrée	Clé *	Cotisations annuelles
1) Famille/Couple	CHF 100.00	CHF 20.00	CHF 300.00
2) Individuel·e	CHF 100.00	CHF 20.00	CHF 200.00
3) Senior·e **	CHF 100.00	CHF 20.00	CHF 150.00
4) Étudiant·e ***	CHF 0.00	CHF 20.00	CHF 100.00

* une seule clé par membre.
** à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suit l'âge légal de la retraite.
*** dès 18 ans et au maximum jusqu'au 31.12 de l'année au cours de laquelle iel a atteint 25 ans.

La première année uniquement, la cotisation est dégressive

Date d'entrée au club	Famille/Couple	Individuel·le	Senior·e	Étudiant·e
Entre le 01.06 et le 31.07	CHF 200.00	CHF 140.00	CHF 100.00	CHF 70.00
Entre le 01.08 et le 31.08	CHF 100.00	CHF 70.00	CHF 50.00	CHF 35.00
Entre le 01.09 et le 31.12	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00

Membre actif·ve – Toute personne physique peut devenir membre actif·ve :

- famille :** font partie de la famille, l'adulte soutien de la famille, son·sa conjoint·e ou partenaire, ses enfants mineur·e·s et autres personnes physiques mineures vivant en ménage commun avec ille, ses enfants majeur·e·s, célibataires et qui bénéficient encore d'un statut d'apprenti·e ou d'étudiant·e, mais au maximum jusqu'au 31 décembre au cours de laquelle iel atteint 25 ans ;
- couple :** couple marié, en partenariat enregistré ou vivant en concubinage ;
- individuel·le :** toute personne physique n'ayant pas le statut de membre junior·e, d'étudiant·e, de couple, de senior·e ou de famille ;
- étudiant·e :** tout·e apprenti·e ou étudiant·e à partir du 01.01 de l'année qui suit celle où iel a atteint l'âge de 18 ans, mais au maximum jusqu'au 31.12 de l'année au cours de laquelle iel a atteint 25 ans ;
- senior·e :** toute personne physique, à partir du 01.01 de l'année qui suit celle où elle a atteint l'âge légal de la retraite, peut demander à devenir membre senior·e → restrictions au niveau des horaires.

Je demande mon adhésion et m'engage à verser, dès réception du bulletin de versement, la somme due. À ma demande, le versement (finance d'entrée + clé) et (cotisation), peut être échelonné sur max. 3 mois. En cas de démission, je m'engage à restituer la clé et à ne pas conserver de double. J'ai pris note de l'article 19 des statuts : La démission du club, respectivement la demande de passage en membre senior·e· ou passif·ve dès le 1^{er} janvier de l'année suivante, doit être communiquée par écrit au comité jusqu'au 31 décembre.

C'est le comité qui est compétent pour traiter ma demande d'admission (art. 19 des statuts). Dès le versement effectué, le·la président·e sera contacté·e par mes soins via info@tenniscortebert-courtélary.ch pour organiser la remise d'une clé me donnant accès aux installations.

Résumé des règles de réservations : il n'y a aucune heure jouée sans réservation. Les réservations se font via www.tenniscortebert-courtélary → **Ballejaune**. Lors d'une réservation avec un·e invité·e son nom doit être indiqué (6 invité·e·s gratuit·e·s). S'il n'est pas possible de jouer, il faut impérativement annuler la réservation. Le·la membre **famille = quota de 2 membres, couple (chacun·e des partenaires), individuel·le, étudiant·e**, et **senior·e** a droit à **max. 2 réservations à l'avance**.

Par sa signature, le·la membre « principal·e » reconnaît avoir eu connaissance des statuts et des règlements du **TCC** (téléchargeables et consultables sur www.tenniscortert-courtélary.ch) et les accepte.

Signature du·de la

Lieu / date : membre principal·e :

Une signature numérique est possible.